

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 213/2022

AUX ETABLISSEMENTS RAYHAN IT-COM

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition de 30 bureaux de directeur, 50 bureaux des cadres, 30 chaises de directeur, 50 chaises de cadres, 170 chaises pour visiteurs, 4 salons du bureau de directeur etc..., conclu avec le Ministère du Plan, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent trente-trois millions sept cent douze mille cinq cents (CDF 333.712.500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 09/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond YUMBA  
Directeur Général ad